CASTELNAU-BARBARENS
Bulletin municipal N° 65

MAI 2026

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Le mot du Maire

Déclaration faite lors de l'installation du Conseil Municipal du 20 mars

Le changement des modalités de scrutin, dans les communes de moins de 1000 habitants, au prétexte louable d'établir la parité, a probablement limité le nombre des candidatures ce qui a favorisé l'abstention. À Castelnau, le conseil municipal élu a recueilli un peu plus de la moitié des inscrits, soyez donc remerciés de la confiance que vous nous accordez. Ainsi, c'est une équipe aux compétences à la fois nouvelles et confirmées qui assurera la gestion de notre commune.

Le mandant qui commence sera particulièrement important, plusieurs opérations structurantes devraient y être réalisées la confortation et la restauration des ouvrages de soutènement de la place d'Uzès et le mur amont du cimetière du village; la rénovation thermique et l'accessibilité des classes du primaire du groupe scolaire René Cassin, la construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées. Il conviendra également de maîtriser le développement des énergies renouvelables en essayant de préserver notre commune des nuisances et dépréciations que certaines occasionnent.

Il importera aussi de veiller à ce que les dispositions du document d'urbanisme intercommunal permettent à notre commune de continuer son développement et autorisent l'accueil de nouveaux habitants et de nouvelles activités, de veiller aussi à ce que parc naturel de l'Astarac apporte des ouvertures touristiques et agricoles.

Je profite de l'occasion pour remercier de leur implication les collègues qui n'ont pas souhaité renouveler leur mandat, merci à Marie, Florian, Christophe et Pierre ; avec Pierre nous avons fait ensemble un long trajet dont je tenais particulièrement à le remercier. Je voudrai également à remercier les agents communaux et intercommunaux qui ont œuvré pendant la période avec une mention spéciale à Marie Christine et Jacques qui ont fait valoir leur droit à la retraite après plusieurs décennies au service de notre collectivité.

Même si les circonstances nationales et internationales actuelles ne conduisent pas à l'optimisme, je souhaite vous faire part, dans cette courte déclaration, de ma confiance dans les capacités de cette nouvelle équipe à gérer notre commune de manière responsable et ambitieuse. Leur motivation, leur enthousiasme, leur engagement au service de la collectivité et de la population garantissent une administration respectueuse des autres, dans l'écoute et la tolérance. Une équipe pour tous et avec tous pour faire de notre Castelnau une commune où il fait bon vivre.

Je vous remercie.
Michel BURGAN

Sommaire

Mot du Maire Photo conseil municipal	2
Au conseil municipal	3-7
Au conseil municipal-Au SIIS	7-8
Au SIIS - État Civil Rencontre des Castelnau	9
Comité des Fêtes	10
Grand'R	11
APE Les Petits Castelnausiens	12
ARAD	13
Trial - Club de Tennis de table	14
Rondèu - Anciens Combattants - Carnet noir	15
Licra du Gers	16
Commissions ouvertes	17
Animations Grand Auch - CIAS	18
Panneau Pocket	19
Dates à retenir	20

Yoann PARAT, Denise BERAUD, Patrick VERGÉ, Julien URSULE, Éric BOUFETTOUSSE, Guy PALANQUE, Pascale BOULANGER, Alain DUCOS
Stéphanie BAURES, Patrice MONÉDÉ, Coralie URIZZI, Michel BURGAN, Anne COUEILLE, Myriam SEMPÉ, Fabienne AMIELL

RÉSUMÉS DES COMPTES RENDUS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2025

* La rénovation thermique et l'accessibilité des classes primaires du groupe scolaire René Cassin ont été évoqués lors de la dernière séance L'estimation du coût prévisionnel des travaux est fixée au vu de l'audit énergétique du BE Energio diligenté par Territoire d'Énergie 32 notamment le scénario 2 ainsi que sur une étude de la faisabilité pour l'accessibilité des classes du primaire. Le montant estimé est de 303 500,00 € ht dont 253 300 € pour la rénovation thermique et 50 000 € pour l'accessibilité. La proposition d'honoraires pour une mission complète « réhabilitation » par le groupement EI DELMAS 3, rue d'Artagnan à Auch et le BET OTEIS 20 chemin de la Cépière à Toulouse avec un taux de rémunération à 10 % et un forfait de rémunération de 30 330 € ht, incluant la répartition des honoraires par élément de mission est retenue.

* L'adhésion de la commune de Roquelaure Saint Aubin à la carte « fourrière animale » du Syndicat Mixte des 3 Vallées est approuvée par le conseil municipal.

* Les modalités d'organisation du débat sur le PADD (plan d'aménagement et de développement durable) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal au sein du conseil municipal sont présentées. Il est retenu une présentation avant le conseil municipal qui doit se tenir le vendredi 12 décembre 2025 et de convier donc ce jour - là à 18h30 l'équipe du PLUI de Grand Auch Cœur de Gascogne.

* Une demande pour l'aliénation d'une partie du chemin rural n° 50 (chemin du Vieux Chemin) a été transmise à la mairie. Le chemin est peu ou pas praticable, envahi par la végétation sur plus de la moitié de sa partie sud. Après discussion, il est donné un accord de principe à cette demande sous réserves de l'accord des riverains, des résultats de l'enquête diligentée par un commissaire enquêteur, de la cession des terrains concernés au prix de 1€ par mètre carré, de la prise en charge des frais par le demandeur, de la passation des actes correspondants en la forme administrative.

* La vocation piétonnière du chemin entre la route d'Auch et la rue de l'Hostellerie est confirmée, seuls les travaux pour l'entretien de la végétation y seront entrepris.

* Il pourrait être envisagée l'acquisition d'un bien immobilier de 230 m² disposant d'un terrain de 710 m² au milieu du village en vu de réaliser des logements inclusifs à destination de retraités. Pour se faire, la commune serait aidée par l'EPF (Établissement public foncier) d'Occitanie ; un rendez-vous sera pris avec cet organisme afin d'expliquer à la commune l'appui que celui-ci pourrait apporter en matière d'ingénierie foncière et de faisabilité technico-financière.

Séance du 12 décembre 2025

*Le projet de la rénovation thermique du groupe scolaire René Cassin et l'accessibilité des classes primaires réalisé par le maître d'œuvre est présenté au stade de l'avant projet sommaire ; l'état de la charpente du primaire devra faire l'objet d'un diagnostic l'accessibilité des classes du primaire se fera via un ascenseur basse vitesse et un projet de végétalisation des cours de récréation est proposé. Par ailleurs, à la demande de la Commune, le conseiller aux décideurs locaux a produit une analyse financière sur la solvabilité des opérations importantes d'investissement pour la période 2025 2026, dont les conclusions sont les suivantes: «Les opérations sont soutenables pour la collectivité. L'emprunt à réaliser ne pénalise pas la situation financière et le niveau d'endettement reste en dessous des normes. Le remboursement de la TVA permettra dans une optique à 2 ans de rétablir le niveau du fond de roulement net global (FRNG) ». Le conseil municipal approuve l'opération ainsi que son plan de financement.

* La révision annuelle des loyers des logements conventionnés (PALULOS) et des logements sociaux (PLAI) pour l'année 2026 est examinée. Les logements faisant l'objet d'une convention conclue en application de l'article 2351.2 sont révisés chaque année au 1er janvier en fonction de l'indice de référence des loyers prise en compte pour cette révision est celle du 2° trimestre de l'année précédente ; la variation d'évolution annuelle maximum autorisée est de 1,04 %. Après discussion , le conseil municipal décide de fixer à 1 % le taux de révision des loyers des logements cités ci-dessus.

* L'article L521-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule, qu'un rapport d'activités de l'établissement public de coopération intercommunale doit être adressé à chaque maire des communes membres, accompagné du compte administratif avant le 30 septembre. Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus. Le rapport d'activité 2024 de Grand Auch Cœur de Gascogne a été envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux pour qu'ils puissent en prendre connaissance. La communauté d'agglomération est constituée de 34 communes pour une population INSEE totale de 41 293 habitants (Castelnau 579 habitants), une superficie de 602 km² (Castelnau 43 km²) et une densité de 69 habitants/km² (Castelnau 14 habitants/km²). Le conseil communautaire est composé d'un président, de 15 vice-présidents (7 d'Auch), 3 conseillers déléguées et 45 conseillers communautaires soit 64 membres. Les faits marquants de l'année 2024 concernent tous les secteurs de compétence : les compétences obligatoires que sont le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, l'équilibre social et l'habitat, la politique de la ville, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, l'accueil des gens du voyage, la collecte et le traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés, l'eau, l'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales urbaines; les compétences complémentaires que sont la création ou l'aménagement et l'entretien des voies d'intérêt communautaire, la création ou l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire, la projection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, la construction, l'aménagement, l'entretien, et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, l'action sociale d'intérêt

communautaire, la création et la gestion de maisons de services au public, la gestion des services d'accueil périscolaire et extrascolaire, la gestion des services d'accueil petite enfance, le camping intercommunal à Auch, la gestion et la labellisation du Pays d'Art et d'Histoire, la construction et la gestion de réseaux de télécommunication pour la desserte du haut débit, le plan climat air énergie territorial, la création et la gestion d'une fourrière animale en vue d'une participation à la carte «fourrière animale» du SM3V, la création et la gestion d'un crématorium, la coopération aux actions de la plateforme emploi formation compétences, la contribution au service départemental d'incendie et de secours. Concernant la compétence «assainissement collectif», il est envisagé que le prix TTC au mètre cube passe à 2 € (actuellement 1,67 €).Une étude pour l'amélioration ou la réfection de station d'épuration a été lancée pour 4 communes dont Castelnau-Barbarens. Une visite de la station de Castin a été diligentée par Grand Auch; cette filière pourrait convenir à notre commune (affaire à suivre).

* Il est fait part de quelques difficultés pour le repérage d'adresse du fait que certains chemins ruraux ne présentent pas des conditions de circulations accessibles aux véhicules à moteurs ; ainsi le « chemin du Ninard Ouest » sera renommé « chemin d'en Laurenc ».

* Il est décidé d'ouvrir de manière anticipées 121 853€ de crédits d'investissement , dont le détail figure dans le tableau présenté, correspondant à 25 % des crédits votés en 2025 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser.

* Dans le cadre des débats concernant le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) que les communes de l'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne doivent organiser, les Conseillers municipaux ont reçu avant la tenue du conseil municipal du 12 décembre 2025, une représentante du PLUI de Grand Auch Cœur de Gascogne pour faire un point de cadrage et obtenir des explications complémentaires sur ce sujet. Concernant le contexte général, par délibération du 26 septembre 2024, la Communauté d'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne a engagé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), document stratégique qui fixera, à l'horizon 2040, les orientations d'aménagement et de développement du territoire pour les prochaines années. Le PLUi vise à doter l'agglomération d'un cadre cohérent et durable, en cohérence avec la loi Climat et Résilience et le SCoT de Gascogne. Sa pièce maîtresse, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), exprime le projet politique du territoire et définit les orientations générales, notamment en matière de sobriété foncière, de logements et d'emplois. Le PADD s'appuie sur cinq fondements qui définissent la philosophie d'aménagement du Grand Auch Cœur de Gascogne : affirmer le rôle de centralité régionale du territoire, organiser les complémentarités intercommunales, soutenir une croissance maîtrisée, améliorer le cadre de vie et renforcer la cohésion territoriale, et impulser les transitions écologiques, énergétiques et sociétales. Sur cette base, les orientations du PADD se déclinent en quatre axes complémentaires : renforcer la cohésion territoriale, assurer la transition énergétique et environnementale, conforter l'attractivité et le rayonnement du territoire et améliorer la qualité de vie et la vitalité des communes
Conformément à l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, un débat sur les orientations générales du PADD a eu lieu le 25 novembre 2025 au sein du Conseil communautaire du Grand Auch Cœur de Gascogne. Ce débat ne donne pas lieu à un vote formel mais constitue une étape démocratique essentielle permettant aux élus communautaires d'échanger sur les grandes lignes du projet de territoire. Maintenant, c'est au sein des conseils municipaux des communes membres de l'agglomération que ce débat doit se tenir. Les points exprimés par le conseil municipal : il conteste le classement de la commune en 5 par le SCOT. Compte tenu des offres présentes sur le territoire communal (école, commerces et services, logements sociaux, zone artisanale), le conseil municipal considère que la nomination « Bourg Centre » de Castelnau légitime son classement en 3. La commune a des points à valoriser, elle a engagé une rénovation ambitieuse de ses logements sociaux : les 8 logements conventionnés ont fait l'objet soit d'une mise aux normes soit d'une rénovation énergétique. 14 logements sociaux ont été réalisés par le Toit Familial de Gascogne. Castelnau a déjà mis en œuvre des circuits touristiques, des chemins de randonnées, des productions locales à ventes directes, des hébergements à la ferme, des gîtes et ainsi contribue à l'attractivité du territoire. L'engagement de Castelnau au PNR Astarac implique cet attachement à la conservation des paysages, ceci en contradiction au projet de méthanisation sur notre commune. Notre fête du «RONDEU» est la principale manifestation de danses traditionnelles, non seulement locale mais régionale. Pour l'emploi, l'attractivité de Toulouse est très importante pour Castelnau. En effet, un peu moins de la moitié des actifs travaille dans l'agglomération toulousaine, ce qui préserve et augmente le besoin de logements. Des points sont à approfondir ou à ajuster : pourquoi une attractivité sélective et réduite à Pavie, Castéra, Jégun, Preignan, Puycasquier ? Castelnau dispose également d'une offre de logements adaptés. Castelnau ne dispose pas de bâtiments publics vacants. Notre offre locative est remarquable et socialement intéressante pour Auch, malgré les 16 kms de distance. La réduction de la consommation d'espace bloque Castelnau par ce classement 5 du SCOT, dans son ambition de développement. Notre commune est un exemple dans la création de logements sociaux communaux conventionnés, dans leur rénovation thermique et énergétique mais également dans la consommation électrique de l'éclairage public par les LEDS mises en place. Comme une grande partie des communes gersoises, Castelnau s'est positionné sur l'autorisation ou pas d'implantation des énergies renouvelables (Cf. arrêté préfectoral du 14 mars 2025 portant approbation de la cartographie des zones d'accélération) et refuse notamment tout projet de méthanisation. Un projet de méthanisation est actuellement en procédure juridique, portée notamment par la commune, projet non conforme aux directives du PNR Astarac.
Sur ce point, nous demandons à l'EPCI d'avoir un positionnement clair sur ce type de projet, d'autant plus que

seules 2 communes de la communauté d'agglomération ont voté pour. Une aire de covoiturage a été envisagée et reste en projet, en attente notamment d'un appui de la communauté d'agglomération. Par notre importante superficie de terres agricoles, nous encourageons à limiter l'érosion des sols par la plantation de haies, des cultures diversifiées,… ; là aussi en conformité aux recommandations du PNR Astarac. Les propositions de la commune sont intéressantes. Les personnes âgées sont intégrées au village par la réhabilitation d'hébergements, et la mairie continue des actions dans ce sens, dont un projet de logements inclusifs en cours. Sans aller à l'encontre du développement économique industriel et l'attractivité d'Auch, Castelnau et d'autres communes périphériques peuvent prétendre à de nouvelles zones artisanales délocalisées, complémentaires à celles situées sur le Grand Auch. Dans les communes de proximité, encore cette sélection arbitraire de cinq bourgs ! pourquoi Castelnau n'y serait pas ?. En conclusion le conseil municipal décide d'émettre un avis défavorable.

* Le conseil municipal a été destinataire de 2 courriers de l'ARAD concernant 2 chemins ruraux, il est rappelé que la commune n'entretient que les chemins ruraux qui desservent des habitations ainsi que les chemins ruraux classés «PR» pour le compte de l'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne. Les moyens actuels de la Commune ne permettent pas de faire plus. Concernant les chemins en cause, la question de la localisation des chemins se pose : le CR d'Empeyragne, le tracé envisagé du CR actuel ne présente pas d'intérêt paysager; il paraîtrait plus pertinent de dégager un tracé sur un point haut libérant une perspective paysagère sur le village, le CR de Grenadette, le tracé est en partie cultivé mais le propriétaire a laissé libre une bande enherbée autour du champs ; de plus le long du bois, le chemin a été envahi par la végétation et son emprise est entravée. Des précisions complémentaires seront demandées à l'association sur les motivations du choix de ces chemins.

* Suite aux travaux d'enrochement réalisés, sur le mur rue des Chèvrefeuilles, par l'EURL Huchon Denis et à la correspondance reçue, le conseil municipal tient à remercier M. Huchon pour la qualité de son travail, pour son message et son geste économique vis à vis de la Commune.

* Fabienne Amiell fait le compte-rendu de la réunion avec EPF (Établissement Public Foncier d'Occitanie) concernant le projet acquisition mobilière pour des logements inclusifs. Cet établissement explique l'appui qu'il peut apporter en matière d'ingénierie foncière et faisabilité technico financière dans le projet d'acquisition d'un bien immobilier situé rue sœur Belvèze en vue de faire un habitat inclusif pour personnes âgées. L'EPF pourrait se porter acquéreur à la place de la Commune, il s'agit de passer une convention avec eux d'une durée de 8 ans maxi. Les points essentiels de cette convention sont : la détermination de la durée du conventionnement (3, 5 ou 8 ans), à adapter selon la maturité et le calendrier du projet, la définition du périmètre (ensemble des parcelles nécessaires), l'établissement d'un budget prévisionnel basé sur une première estimation des prix locaux, l'inscription d'une clause de garantie de rachat par la commune, la précision sur la composition du prix de cession des biens par l'EPF, le rappel des modalités d'acquisition possibles (amiable, préemption, expropriation). Pour mémoire, le critère central pour l'accompagnement de l'EPF en matière d'habitat est la production d'au moins 25 % de logements locatifs sociaux sur le total du projet. L'EPF conseille d'organiser une visite de ce bien avec un opérateur qualifié afin de pouvoir émettre un premier avis sur ce projet d'habitat inclusif pour personnes âgées avant de faire appel au Domaine pour une estimation sur le prix de ce bien immobilier.

* Le conseil municipal décide la création, dans l'enceinte des cimetières communaux de Saint Guiraud et de Pépieux, d'un lieu spécialement affecté à la dispersion des cendres des corps ou des restes mortels ayant fait l'objet d'une crémation, dénommé « jardin du souvenir».

Séance du 30 janvier 2026

* Sur la base d'un dossier de consultation des entreprises approuvé dans la séance du 26/09/2025, un appel public à la concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée a été publié le 28/11/2025. La remise des offres sous formes dématérialisées était fixée au plus tard le vendredi 16/01/2026 à 12 heures. 11 entreprises ont fait des propositions. Le conseil municipal a pris connaissance du rapport d'analyse des offres produit par INGC ingénierie construction chargé de la maîtrise d'œuvre de l'opération. Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise classée n° 1, c'est l'offre de base de la SARL Extrem ZI de la Gare 65240 ARREAU pour un montant de 94 642,00 €.

* Pour tenir compte de l'étude de sols effectuée par SEMOFI, le maître d'œuvre de l'opération INGC a transmis le dossier de consultation des entreprises qui tient compte de ces préconisations et qui modifie l'estimation prévisionnelle présentée à l'avant projet détaillé. Le nouveau montant total de l'opération est de 188 200 € ht (167 900 € ht au stade APD). La participation communale sera de 37 640 € (33 580 € au stade Avant Projet Détaillé). Le conseil municipal décide d'approuver le DCE présenté aux conditions technico -économiques précitées ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant.

* La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne, qui s'est réunie le 18 décembre 2025, a rendu ses conclusions sur la correction à apporter au montant de l'attribution de compensation pour les communes d'Auch et de Pavie en matière de compétence Gépu «Gestion des Eaux Pluviales Urbaines» et pour les communes d'Auch, de Jégun, de Pavie et de Preignan en matière de Plan Local d'Urbanisme. Le montant des attributions de compensation des autres communes demeure inchangé et maintenu au niveau de 2025. Le conseil municipal approuve le rapport présenté.

* Comme suite à l'arrêt de la cour administrative d'appel de Bordeaux (permis de construire un méthaniseur à BIOMETH 32), le conseil municipal décide d' introduire un pourvoi en cassation auprès du Conseil d'État contre l'arrêt de la cour administrative d'appel de Bordeaux du 17/12/2025 et d'accepter la proposition d'honoraires de

Maître Jérôme ROUSSEAU avocat au conseil d'État et à la cour de cassation.

* Il est attribué l'adresse «240, chemin de la Cloutasse » à la parcelle cadastrée E 825 appartenant au SIAEP Région Auch Sud.

* La commune a été saisie d'une demande d'échange d'une partie du chemin rural d'En Peyragnes. Le nouveau tracé présenterait l'avantage de dégager une perspective du village sur la face sud est. Le conseil municipal décide d'adopter le principe de ce projet d'échange de terrains et de modifications du tracé du chemin rural d'En Peyragnes,

Séance du 6 mars 2026

* Le compte financier unique (CFU) de l'exercice précédent est validé par le comptable public. Pour la section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 421 506,61 € et les recettes à 578 977,32 € soit un résultat positif de l'exercice de 157 470,71 €, les dépenses augmentent de 1,01 % (+ 4 188 €) et les recettes diminuent -1,68 % (- 9 874 €). Les dépenses sont stables, mais les recettes n'ont pas progressé. Les baisses concernent principalement les impôts directs locaux (- 3 300 € au 73111) et les produits de gestions courantes (- 4 470 € au 7488). Pour la section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 261 619,43 € et les recettes à 248 681,06 €, soit un résultat négatif de l'exercice de 12 938,37 €. Les travaux programmés en 2025 ont été peu réalisés puisque les restes à réaliser sont de 290 597,42 € en dépenses et 142 282,40 € en recettes, soit un déficit de 148 315,02 €. Le résultat cumulé de l'exercice 2025 est de 224 150,05 €. Le conseil municipal vote le Compte Financier Unique de l'exercice 2025.

* Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 237 088,42 €, un déficit d'investissement de 12 938,37 €, un déficit des restes à réaliser de 148 315,02 €, le résultat reporté en fonctionnement (002) sur l'exercice 2026 est de 75 835,03 €.

* Le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Café restaurant et locaux annexes de l'exercice précédent a été validé par le comptable public. Pour la section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 516,28 € et les recettes à 17 664,16 € soit un résultat excédentaire de l'exercice de 17 147,88 €. Le résultat cumulé de fonctionnement est de 20 056,18 € (17 147,88 € + 2 908,30 €). Pour la section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 13 482,97 € soit un résultat négatif de l'exercice de 13 482,97 €. La principale dépense est constituée par le reversement de 11 000 € sur le budget communal et la mise en place de PAC au café et au local de vente de viande bovine. Le résultat cumulé d'investissement est déficitaire de 12 306,88 € (13 482,87 €-1176,09 €). Le résultat cumulé de l'exercice 2025 est de 20 056,18 € en fonctionnement et de – 12 306,88 € en investissement. Le conseil municipal vote le Compte Financier Unique de l'exercice 2025

* Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 20 056,18 € un déficit d'investissement de 12 306,88 €, , le résultat reporté en fonctionnement (002) sur l'exercice 2026 est de 7 749,30 €.

* Il est attribué l'adresse « 5 Chemin de Saint Roch » à la parcelle cadastrée B 358.

* Suite au reclassement d'un des agents de la commune qui a été déclaré inapte à son grade et à son poste et qui rentre dans le cadre d'une période de préparation au reclassement (PPR) , il convient de modifier le tableau des emplois précédemment pris le 7 juillet 2022. Il est donc réparti les 10 heures de cet agent sur deux postes 1h pour l'agent qui était à 8h25 et 9 heures pour l'agent qui était à 3h.

* Vu le décret relatif aux redevances d'occupation du domaine public et considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire, il est décidé d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications, à savoir 49,11 € par kilomètre et par artère en souterrain, 65,49 € par kilomètre et par artère en aérien et 32,74 € par m2 au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabines notamment).

* L'adhésion de la commune de Miradoux à la carte « fourrière animale » du Syndicat Mixte des 3 Vallées est approuvée par le conseil municipal.

* En vue des prochaines élections municipales pour le 1er tour de vote ce dimanche 15 mars 2026, il est organisé les permanences pour le bureau de vote.

Séance du 20 mars 2026

* Michel BURGAN, maire sortant a ouvert la séance et, après leur appel, a déclaré les quinze membres du conseil municipal installés dans leur fonction. Yoann PARAT a été désigné en qualité de secrétaire de séance. Michel BURGAN, le plus âgé des membres présents, a pris la présidence de l'assemblée. Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Fabienne AMIELL et Denise BERAUD. Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection du Maire, Michel Burgan a déclaré être candidat et demandé s'il y avait d'autres candidatures. Le vote est effectué à bulletins secrets, les résultats sont les suivants : Michel BURGAN a obtenu 15 suffrages et a été proclamé Maire et a été immédiatement installé. Sa déclaration faite est jointe au présent bulletin.

* Le conseil municipal détermine librement le nombre de postes d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal de l'assemblée ; l'effectif maximum est quatre adjoints. Le conseil municipal unanime décide la création de quatre postes d'adjoints au maire.

* Pour l'élections des adjoints, il est obligatoire de res-

pecter l'alternance ; la liste suivante est proposée dans l'ordre de nomination des adjoints : Myriam SEMPÉ, Patrick VERGÉ, Fabienne AMIELL et Julien URSULE. En l'absence d'autres candidatures, le vote est effectué au scrutin secret; les résultats sont les suivants : la liste a obtenu 14 suffrages et un bulletin blanc. Les adjoints sont proclamés élus et immédiatement installés.

* Il est procédé à la lecture de « la charte de l'élu local » (articles L1111-13 et L1111-14 du code général des collectivités locales (CGCT).

* Les conseillers communautaires de Grand Auch Cœur de Gascogne au nombre de deux (un titulaire et un suppléant) doivent être pris dans l'ordre du tableau du conseil municipal; il s'agit donc du maire et du 1° adjoint, En conséquence Michel BURGAN (titulaire) et Myriam SEMPÉ (suppléante) seront ses représentants.

* Les membres de la commission de gestion de l'Établissement Belvèze sont Denise BERAUD, Patrice MONÉDÉ, Guy PALANQUE et Coralie URIZZI

* Les délégués communaux au Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire Boulaur /Castelnau-Barbarens sont-Pascale BOULANGER, Michel BURGAN, Myriam SEMPÉ et Julien URSULE.

* Les 2 délégués du Syndicat Territoire d'Énergie Gers (secteur de Gimont) sont Éric BOUFETTOUSSE et Michel BURGAN

* Les représentants au Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Astarac sont Alain DUCOS titulaire et Michel BURGAN suppléant.

* Il appartient à la commune de proposer des délégués désignés par le conseil communautaire de Grand Auch Cœur de Gascogne compétent dans ces domaines. Pour le syndicat mixte d'alimentation d'eau potable SMAEP Aubiet Marsan : Patrick VERGÉ (titulaire) et Patrice MONÉDÉ (suppléant) ; pour le Syndicat mixte des 3 vallées (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) : Coralie URIZZI (titulaire) et Anne COUEILLE (suppléante) ; pour le syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères SICTOM Sud Est : Fabienne AMIELL (titulaire), Stéphanie BAURES (titulaire), Patrice MONÉDÉ (suppléant) et Yoann PARAT (suppléant) ; pour le syndicat de gestion des rivières Astarac Lomagne SYGRAL :Patrick VERGÉ ; pour le parc naturel régional PNR d'Astarac : Julien URSULE.

* Le conseil municipal unanime décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes : de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans; de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ; de prononcer la délivrance et la reprise des concessions au cimetière ; d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges; d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et ce devant les tribunaux de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif et à chaque étape de la procédure (première instance, appel, cassation et incidents de procédure), qu'il s'agisse de procédures au fond, de procédures d'urgence ou de référé.

* Le conseil municipal unanime adopte le vœu suivant : « Le Conseil Municipal de Castelnau-Barbarens réuni le 20 mars 2026 a pris connaissance du retrait de 13 emplois de professeures et professeurs d'école du Gers pour la rentrée 2026. Après les fermetures de classes et de services subies ces dernières années, le Conseil Municipal conteste cette mesure qui va dégrader le Service Public d'Éducation. Le Conseil Municipal soutient l'exigence des syndicats qui demandent au ministre et au gouvernement l'annulation des fermetures afin d'utiliser la baisse démographique pour à la fois soutenir la préservation d'un réseau d'écoles rurales et améliorer l'aide aux élèves en difficultés, la situation des directeurs et directrices d'école, le service de remplacement, et l'école inclusive. »

S.I.I.S. BOULAUR/CASTELNAU BARBARENS

Séance du jeudi 23 octobre 2025

* A la rentrée scolaire 2025, 68 élèves fréquentent nos établissements, il y a en aura 69 à la rentrée de Toussaint. Malgré notre demande d'occupation rationnelle des locaux de Boulaur, seuls 9 élèves de CM2 y sont présents. Concernant les personnels et notamment le personnel éducatif, la directrice a fait valoir ses droits à la retraite, sa remplaçante est en congé maternité et une suppléante est nommée pour l'année; Émilie St Criq assure la direction par intérim. Le personnel périscolaire est reconduit à l'identique à Castelnau-Barbarens. L'ATSEM a fait valoir ses droits à la retraite au 1er janvier 2026, un poste identique est publié en accord avec Grand Auch pour 34 heures.

* Les dépenses de fonctionnement de l'année scolaire 2024-2025 sont en légère baisse par rapport à l'année précédente (diminution de 3,3 %); 80 360,79 € à 77 683,23 €. Le nombre d'élèves fréquentant nos établissements est resté stable à 70 élèves; ce qui implique une légère diminution du coût moyen par élève qui passe de 1 148,01 à 1 109,76 €. Le montant de 1 109 € par élève à demander aux communes extérieures n'ayant pas d'établissement scolaire est retenu sont concernés 13 élèves, 3 élèves à Bédéchan, 5 élèves à Faget-Abbatial, 2 élèves à Haulies, 1 élève à Lartigues, 1 élève à Lamaguère et 1 élève à Aurimont.

* Les tarifs en vigueur sont maintenus : 0,90 € par repas pour les familles dont le quotient familial est ≤ 1000 €, 1,00 € par repas pour les familles dont le quotient fami-

lial est ≤ 2500€, 2,50 € par repas pour les familles dont le quotient familial est > 2500 € et pour les personnes extérieures et 4,00 € par repas adulte. La convention de tarification sociale qui s'achevait au 30 avril 2025 a été reconduite pour 3 ans sous la forme «Egalim»; ce qui nous a permis de percevoir 4 € (3 €+1 €) par repas facturés 1 € au plus, pour le quadrimestre mai-août 2025. La participation au prix des repas par les Communes extérieures est fixée à 1 € par repas consommé. Afin de minimiser le déficit du service restauration, il conviendra de fixer comme objectif une dépense alimentaire de 3 € à 3,20 € par repas.

* Une réunion s'est tenue à Gimont pour la présentation de la plateforme «agrilocal32.fr» mis en place par le Conseil Départemental ; il s'agit un groupement d'achat pour améliorer la qualité et promouvoir l'économie et approvisionnement locaux. Cet outil paraît simple d'utilisation. Les principaux avantages: le montant de la commande et la facturation sont induits sur la plateforme, la saisie «Egalim» est facilitée puisque l'orientation figure sur la facturation. Les principaux inconvénients: les commerces et les producteurs locaux ne seront-il pas défavorisés?

* Madame la Trésorière du SGC d'Auch a communiqué la liste des redevables du SIIS Boulaur Castelnau qui ne s'étant pas acquitté du règlement des factures de la cantine, ont fait l'objet de poursuites révélées infructueuses pour les exercices 2023-2024. Cette dette s'élève à 12,20 €.
Le Comité Syndical prononce l'admission en non valeur des titres d'un montant global de 12,20€ relatifs aux factures cantine des années 2023-2024, autorise Monsieur le Président à procéder à la régularisation comptable, les crédits nécessaires seront affectés à l'article correspondant au moyen d'une décision modificative.

* La subvention attribuée pour la classe verte de l'école de Boulaur est portée à 50 € par élève, la dépense correspondante sera inscrite au BP 2026.

Séance du jeudi 10 mars 2026

* Dans le Compte Financier Unique 2025 du SIIS Boulaur Castelnau-Barbarens, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 142 702,58 € et les recettes à 146 976,51 € soit un résultat d'exercice excédentaire de 4272,93 €. Les dépenses ont été maîtrisées mais supérieures de 4 % (5 470 €) à celles de 2024 (137 232,46 €) pour 142 702,58 € et les recettes ont été supérieures à celle de l'exercice précédent (136 118,79 €) pour 146 987,61 € soit 8 % (10 197 €). En dépenses, le dépassement portait sur l'alimentation (2 1378 € en 2024, 31 000 € en 2025); en recettes, la subvention tarification sociale (+ 5 500 €) et la participation des communes extérieures (+ 4 000 €) sont supérieures aux prévisions. Le résultat cumulé de l'exercice est de 22 260,54 € (résultat 2025, 4 273,93 €). Le Comité syndical vote le Compte Financier Unique de l'exercice 2025.

* Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 4 272,93 €, un excédent reporté de 17 987,61 €, soit un excédent de fonctionnement cumulé de 22 260,54 €, le résultat reporté en fonctionnement (002) sur l'exercice 2026 est de 22 260,54 €.

* Le budget primitif 2026 s'équilibre à 156 964 € soit une augmentation de 1,5% par rapport au BP de l'exercice précédent. Les éléments remarquables en sont, pour les dépenses: le maintien d'un fonds de roulement de 7 600 € affecté à l'entretien des bâtiments, la reconduction des frais d'alimentation réglés l'exercice précédent, la prise en compte des demandes spécifiques Boulaur classe verte 50 € par élève, Castelnau activité natation 2 000 €, une légère augmentation de la subvention aux coopératives scolaires (+ 10 %). Globalement les dépenses prévues sont stables y compris les dépenses directement acquittées par nos communes. Pour les recettes, il a été vérifié pour 2025, la répartition des dépenses sur chaque commune du groupe scolaire; la répartition varie par rapport à l'exercice précédent à 22,46 % pour Boulaur; à 77,54 % pour Castelnau-Barbarens. Le budget a été équilibré avec ce taux de participation pour les 2 communes membres. La recette alimentaire a été calculée sur la base de 8 000 repas et un taux de 85 % pour les familles bénéficiant de la tarification sociale qui a été reconduite pour 3 ans à partir du 1er mai 2025 . La subvention par repas concerné est désormais de 4 € par repas (3 € précédemment) . Compte-tenu du blocage du prix du repas, les familles continuent de bénéficier de ce processus; c'est moins le cas pour notre collectivité. La subvention de la tarification sociale représente 66 % des recettes de la restauration. Le retour à la réalité pourra être douloureux pour les familles. La demande de participation de 1 € par repas consommée pour les élèves résidents hors du SIIS est maintenue et acceptée par les communes concernées. Les participations des communes extérieures au frais de fonctionnement sont prévues pour 13 élèves avec une dépense de 700 € par élève. Le Comité syndical adopte le BP 2026.

* En application des dispositions de l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2004 portant création du Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire de BOULAUR/CASTELNAU-BARBARENS, le taux de répartition est examiné tous les ans par le Comité Syndical. Pour le budget 2026, le taux d'équilibre approuvé est Boulaur: 22,46 % et Castelnau-Barbarens: 77,54 %.

Séance du vendredi 10 avril 2026

* La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Michel BURGAN, doyen d'âge, qui, après l'appel nominal a déclaré les membres du comité syndical installés dans leurs fonctions.
Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire Vanessa GARZUEL et a désigné deux assesseurs : Jean-François MAGNE et Antoine FAURE.

* Le doyen d'âge a invité le conseil syndical à procéder à l'élection d'un président conformément aux dispositions prévues par l'article L2122-7 de ce code. Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets. Après dépouillement, les résultats sont les suivant : Michel BURGAN a obtenu 7 voix et a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

* En vertu de l'article 6 de l'arrêté portant création du Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire Boulaur/ Castelnau-Barbarens, indiquant que le bureau est composé du Président, d'un Vice-Président et deux membres élus par le comité en son sein, il est procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du Vice-Président et aux membres du bureau syndical.

* Après dépouillement, les résultats sont les suivants, Monsieur Antoine FAURE a obtenu 7 voix ; ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Antoine FAURE a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.
* Après dépouillement, les résultats sont les suivants, Madame Vanessa GARZUEL a obtenu 7 voix Madame Myriam SEMPÉ a obtenu 7 voix ; Madame Vanessa GARZUEL et Madame Myriam SEMPÉ ont été proclamées membres du bureau syndical et immédiatement installées.

* Il est procédé à la lecture de « la charte de l'élu local» (articles L1111-13 et L1111-14 du code général des collectivités locales (CGCT).

* Le comité syndical se réjouit du maintien de 4 postes d'enseignants dans notre syndicat scolaire.

/20

ETAT CIVIL DE NOVEMBRE 2025 à AVRIL 2026

Naissances

Mahé Lafontan Baron
Le 12/01/2026

Joachim Harriet
Le 18/01/2026

Jabor Kataleya
Le 30/03/2026

Décès

Gisèle Rialland épouse Moncassin
Le 26 octobre 2025

Johan De Groodt
Le 16 novembre 2025

Jean-Claude Miranda
Le 17 décembre 2025

Yves Desclaux
Le 18 décembre 2025

Michel Abadie
Le 3 février 2026

Rencontre des Castelnau Edition 2026

La rencontre des Castelnau aura lieu le Dimanche 26 juillet 2026 à Castelnau d'Estrétefonds en Haute-Garonne.

L' amicale des Castelnau du Sud-Ouest a été créée en 1993 pour tisser un réseau d'amitié, favoriser la solidarité, les échanges culturels et gastronomiques entre les communes portant le nom de Castelnau. Elle regroupe les communes de Castelnau Picampeau, Castelnau d'Estrétefonds, Castelnau d'Aude, Castelnau Chalosse, Castelnau d'Auzan, Castelnau Barbarens, Castelnau de Mandailles, Castelnau Pegayrols et Castelnau Tursan.

Une très belle ville à découvrir; si vous êtes intéressés, les inscriptions devront se faire dans notre mairie avant le **20 juin 2026**. Règlement de la journée à l'inscription, uniquement par chèque , le prix de la journée est fixé à **32** € prix unique.

FÊTE DE CASTELNAU-BARBARENS

7-10 MAI 2026

JEUDI 7 MAI

- Repas à 19h30

Pâté de sanglier,
Jambon à la Broche,
Poêlée campagnarde

Glace, Café, Vin & Digestif

PRIX	ANIMATION
Adulte 15€ Enfant 10€	par Monsieur Greg et Atitetoca

VENDREDI 8 MAI

- 15h00 Concours de Mòlkky
- 19h30 Soirée Tapas & Repas

1/2 Magret 10€
ou Magret Entier 15€

Avec Frites, Tarte aux Pommes, Café & Vin

★ Animation musicale avec ★
Elo Hello & Franck FK

SAMEDI 9 MAI

- Ball-Trap dès 9h00
- 13h00 Repas :
- Pâté,
- Pièce de Boeuf,
- Fromage,
- Glace & Vin

15€

- 15h Tournoi de Pétanque
- 20h Repas Grillades & Frites 15€

Animé par la Bodéga du Comité

DIMANCHE 10 MAI

À partir de 18h à La Cabane de la Tuilerie

- Soirée Tapas & Pizza

MABEK TRIO

Pensez à amener vos couverts !

Réservations au
0642847014 ou
au 0672115854

Un début d'année virevoltant, pour l'Association Grand R

L'ASSOCIATION CASTELNAUSIENNE GRAND R QUI PROPOSE DES SORTIES DE LOISIRS À DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAPS, A DÉBUTÉ L'ANNÉE 2026 AVEC DES AVENTURES RICHES EN SPORT, EN PARTAGE ET EN RENCONTRE

C'est avec la même énergie qui la caractérise que l'Association Grand R est entrée dans l'année 2026. **Avec l'organisation de 3 séjours ski, c'est un peu de l'esprit de Castelnau qui s'est exportée dans les pyrénnées** : à Font-Romeu, à Masela (Espagne) et en Andorre ! Adaptés aux capacités de chacun, ces séjours permettent à nos adhérents de (re)découvrir la pratique des sports de glisse. Mais au-delà du sport, ces séjours sont également l'occasion de partager des moments de convivialité et des temps de partage durant lesquels les différences s'estompent pour laisser place au coeur de ce que propose notre association : l'altruisme, l'échange, et la bonne humeur.

A peine le temps d'une pause gourmande, à Fleurance, **avec une visite de la chocolaterie "Ethiquable"**, et d'une journée de remise en forme avec une **initiation au Hockey sur fauteuil à Castelnau**, que Grand R prenait à nouveau la route. Et pas n'importe où. Vers la capitale, m'sieurs dames ! **C'est ainsi que 17 de nos adhérents se sont rendus à Paris**, durant plusieurs jours, avec la ferme intention de ramener un peu de cette magie qui entoure *la ville lumière* ; au travers de souvenirs qui, nous l'espérons, resterons gravés dans leur mémoire.

Et une energie qu'elle compte bien conserver, avec d'ores et déjà trois évènements

AVRIL 23 — **Pique-nique de Printemps**
Viens fêter le printemps avec nous, avec un bon pique-nique.
Auch, parc du Couloumé

MAI 30 — **Concert à Castelnau**
Big Blow Big Band, à la salle des fêtes du village.
Dès 20h30 !

JUILLET 4 — **Grand R en fête !**
Notre traditionnelle fête de fin de saison, toujours dans la bonne humeur.
Salle des fêtes du village.

VIDE-GRENIER
à CASTELNAU-BARBARENS
LE 31 MAI
Organisé par
LES PETITS CASTELNAUSIENS
4€ LA TABLE DE 2 MÈTRES
[Tables et chaises fournies]
OUVERTURE DES PORTES À 10H
BUVETTE & RESTAURATION
SUR PLACE
RÉSERVATION AU :
06 42 74 67 26

Et c'est reparti pour une nouvelle année !
L'Assemblée Générale de novembre a reconduit le même CA qu'en 2025. Les 6 membres élus à la Collégiale remercient les adhérents qui leur ont accordé, une nouvelle fois, leur confiance. Ce sont eux qui ont à charge de susciter, d'initier, de relancer et d'animer les activités qui verront le jour en cette année 2026.

Les balades du dimanche matin ont repris dès le mois de janvier, y compris sous la pluie ! Le premier dimanche de février nous a amené « *sur le sentier Gimontois* », une boucle de 8 km qui nous a offert un regard inhabituel sur Gimont et la campagne environnante. Le 1er dimanche de mars était destiné aux familles et aux enfants. Malheureusement, ces derniers n'ont pas répondu présents et c'est depuis Castelnau que douze « grands enfants » ont pris la direction de Saint-Caprais pour un pique-nique près de l'église.

Ces quarante dernières années, au moins 250 000 km de «*chemins ruraux*» ont disparu !
Aussi, le samedi 7 mars, dans le cadre de la journée des Chemins organisée par le Collectif de Défense des Loisirs Verts (*CODEVER*), l'ARAD a commencé le débroussaillage d'un chemin rural le long du ruisseau de Monlezun. Une quarantaine de personnes venues de Castelnau et d'associations amies ont manié sécateurs, bouzouilles, débroussailleuses et tronçonneuses pour redonner vie à un chemin de liaison entre fermes, lieux-dits, hameaux et communes, emprunté autrefois par nos anciens. L'essor des randonnées pédestres, des VTT et des simples balades dans la nature mènent bon nombre de Français vers ces petits chemins.
N'oublions pas également que ces chemins ruraux et les haies sont de bons outils pour créer des "*trames vertes*" de continuité de la nature que les associations ont le devoir d'entretenir pour conserver la mémoire d'une agriculture paysanne soucieuse de son environnement. L'ARAD, autant que lui permettent ses forces vives et ses moyens, s'engage résolument pour la préservation et la protection du patrimoine que représentent les « *Petits Chemins Noirs* » chers à Sylvain Tesson.

Le premier dimanche d'avril une vingtaine de personnes se sont déplacées à Sarrant sous la conduite de Martine, l'enfant du pays. Ce fut aussi la première belle journée de la saison et la randonnée n'en fut que plus agréable. Après le pique-nique et la visite du village le groupe s'est rendu au moulin de Brignemont restauré en 1996 par Gilles, l'actuel propriétaire, passionné de moulins. Le retour à Castelnau s'est effectué via le village de Maubec, bâti sur un éperon rocheux, en terre limagnole.

Le 12 avril *Noubalòtcha* a enchanté les quarante personnes venues assister à leur concert. Primaël Montgauzi et Chokri Trabelsi nous ont rappelé que les nuances culturelles ne peuvent qu'enrichir les échanges dans ce monde globalisé qui a tant besoin de bâtir une société plus tolérante.

Entre la rédaction de ce billet et sa parution au Bulletin Municipal, l'ARAD aura emmené le 22 avril ses adhérents à une visite (et dégustation!) de la chocolaterie de Larra et le 3 mai à une journée pique-nique sur la route des bastides et des castelnaux avec la visite du donjon de Bassoues.

Prochaine sortie le 7 juin pour une balade entre Lombez et Samatan (pique-nique).

Le programme des activités de l'ARAD est à votre disposition sur *arad32.fr*

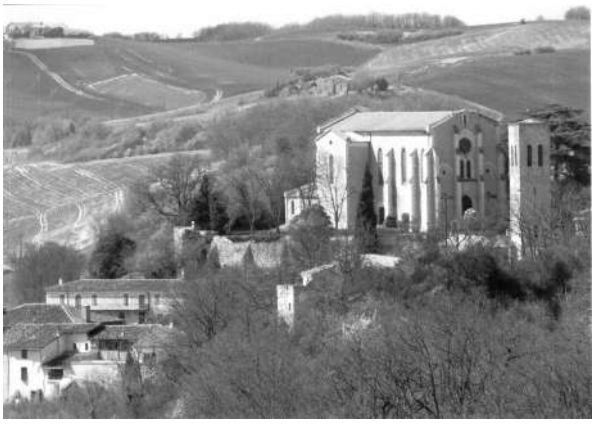

L'assemblée générale s'est déroulé le 24 janvier avec 49 participants, le bureau démissionnaire a été réélu par l'ensemble des membres du club, dont voici la liste :
Président : DENIS HUCHON, Co Président : JULIEN BOULZAGUET, Trésorière : PASCALE BOULANGER, Trésorier adjoint : JACQUES DUFFAUT, Secrétaire : J. JACQUES BOULZAGUET, Secrétaire Adjoint : THÉO YASSIMIDES

Pour Le Trial, Nous nous sommes affiliés à la FFM donc cette année le trial aura lieu le 7 juin pour un officiel Occitanie Aquitaine.

En ce qui concerne la moto de Route, pour le week-end du 15 août nous allons dans l'Ariège (0606424268 si cela vous intéresse).

Les membres du bureau de l'association TRIAL RANDO CLUB CASTELNAUSIENS 32, vous dis à bientôt

Le Bureau

CLUB de TENNIS de TABLE de CASTELNAU-BARBARENS

Le club de Tennis de table de Castelnau continue ses activités ouvertes à tous.

Cette année comme les précédentes le mercredi après midi a vu un certain nombre de jeunes venir s'amuser ou s'entrainer ; ce nombre a diminué au cours de l'année, peut-être parce que les entrainements ont pris trop d'importance et certains enfants n'ont plus trouvé leur place en simple loisirs.

Pour la saison prochaine nous ferons en sorte que chacun puisse trouver son intérêt, aussi bien pour venir s'amuser et se détendre dans cette activité ludique, que plus sérieusement pour ceux plus motivés par ce sport. Nous séparerons mieux les entrainements encadrés.

Les activités du club continuent : le mercredi après midi pour les jeunes à 14h00, suivi des entrainements plus sérieux à 16h00 et le mercredi soir pour les adultes en loisir.

Une cotisation annuelle de 33 euros vous sera demandée.

Pour ce qui est des compétitions (avec un nombre important de nouveaux licenciés) le club a engagé cette saison 4 équipes : 1 au niveau départemental, 1 au niveau pré-régional, 1 en régionale 4 et la dernière au niveau régional 2.

Si vous avez envie de nous rejoindre, loisir ou plus, n'hésitez pas à contacter Yves Boyer au 0562665221 ou 0686968814.

Le président du club.

Ils étaient une vingtaine, le 10 avril à pousser la porte de la Cabane de la Tuilerie de Castelnau-Barbarens pour la soirée Cants et Contes organisée par l'association Lo Rondèu. Le concept est simple : on vient et on partage. Un chant, un conte, une histoire. Ici, pas de scène, pas de micro, pas de programme minuté. Les participants se passent le relais en piochant dans le répertoire populaire gascon ou improvisant au gré de l'inspiration. À table aussi, la soirée a tenu ses promesses. Anne, la chef de la Tuilerie, avait préparé un repas qui a fait l'unanimité et contribué largement à l'ambiance.

Le festival hors les murs se prépare également! Cette année, ce sera à Castin le samedi 27 Juin avec un stage de danse ("pas d'Estiu"), à 18h un concert de chanteuses en polyphonie (Les Espelidas) et le soir un bal avec deux groupes: Laurent Cavaillé – bal à la voix suivi de Accord Duo Swing (Michel Le Meur et Marc Castanet). Restauration rapide et buvette.
Plus de renseignements sur le site www.lorondeu.com

Association des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre

CASTELNAU-BARBARENS - HAULIES

INVITATION
CÉRÉMONIE du 8 mai 2026

Cher(e) Camarade,

Rendez-vous au monument aux morts de Castelnau-Barbarens à 10h30.
Après le dépôt de gerbe par Monsieur le Maire et la lecture de la lettre du Ministre, l'appel des morts et la minute de silence, clôtureront la matinée à Castelnau-Barbarens.
Les combattants et les personnes intéressés pourront suivre le drapeau pour se rendre à Haulies.
Puis suivra la cérémonie au monument aux morts de Haulies vers 11h15

Après la commémoration, un pot de l'amitié sera offert suivi d'un repas sur place.
La date limite d'inscription pour le repas est fixée au 4 mai 2026 aux numéros de téléphone suivants (07 89 66 66 05 / 06 70 35 18 93).
Prix du repas: 20 euros.

Pensez à amener vos couverts et règlement du repas sur place.

Amicalement
Le Bureau

Carnet noir: Hommage à Michel ABADIE

Le mardi 3 février 2026 au matin, Michel nous a quitté dans sa ferme « Au Pastré ». Il présidait l'association des anciens combattants et des victimes de guerre Castelnau Barbarens Haulies depuis plusieurs décennies, succédant à son ami Claude Routier. Il s'est acquitté de sa tâche avec application, sérieux et solennité à l'image de sa vie laborieuse et sincère auprès d'Alice sa compagne de toujours. Que sa famille et ses proches reçoivent nos sincères condoléances et soient assurés de notre soutien et de notre compassion.

LICRA.GERS

Les Français parlent aux Français ,

Dans les ténèbres de la seconde guerre mondiale, la voix de Pierre Holmès sur Radio Londres revétait une lumière bienfaisante pour les millions de Français qui subissaient les misères de l'occupation.

Entre 1942 et 1944, cette voix brisait le silence de la nuit, malgré les tentatives de brouillage des services allemands.

En 1939, Pierre Holmes est à Saîgon et, sur le chemin du retour, son convoi est arraisonné par les Anglais qui lui « *proposent* » de rejoindre la France Libre à Londres.

Il s'engage, alors, dans les Forces Françaises Libres.

Un jour, il se rend à la BBC pour rencontrer une ami. Un technicien l'entend parler et dit : » *C'est cette voix qu'il nous faut dans le studio pour tromper les services nazis ».*

Alors, tous les soirs, pendant un quart d'heure, il fut la voix de la France ; il annoncera les messages aux maquisards sur les largages d'armes, de matériels et les missions particulières à effectuer.
Chaque annonce est codée sous une phraséologie imagée aux redondances surréalistes.

L'entame est souvent poétique : »*Les sanglots longs des violons de l'automne* ».

Après la guerre, il partagera ses activités entre la radio et l'hôtellerie sur les grands paquebots qui font le tour du monde et sera le témoin de la naissance des bases de Kourou, de Hassi Messaoud et de Mururoa, avant un dernier coucher de soleil à l'âge de 81 ans sous le ciel d'Occitanie, son pays pour toujours.

DR

Les commissions ouvertes à tous

Vous souhaitez participer à la vie de votre commune, les commissions ouvertes sont là pour ça.
N'hésitez pas à vous manifester auprès des animateurs afin de nous rejoindre et nous faire partager vos idées.
Inscriptions auprès de la mairie avant le 31 mai
par téléphone : 05 62 65 97 06
par courriel : castelnau.barbarens@orange.fr

Commission voirie, stationnement, sécurité

Elle est chargée d'élaborer des propositions concernant le programme communal annuel d'entretien et de modernisation des voies. Elle peut également proposer des améliorations en matière de sécurité et/ou de signalisation, de stationnement et de circulation sur le territoire

Animateurs : Michel Burgan, Yoann Parat, Patrice Monédé, Guy Palanque, Éric Boufettousse

Commission patrimoine bâti, cimetières

Elle a pour mission la poursuite et le suivi de la mise aux normes thermiques des bâtiments communaux et d'assurer une vigilance sur l'état des bâtis anciens.
Elle mènera une réflexion sur le projet de charte patrimoniale ainsi que sur l'aménagement des cimetières (notamment entretien suite au passage au 0 phyto)

Animateurs : Éric Boufettousse, Julien Ursule, Myriam Sempé, Stéphanie Baures, Anne Coueille, Fabienne Amiell

Commission développement, environnement, agriculture

Elle est chargée du développement économique de la commune, notamment sur la zone artisanale d'En Quinsac.
Une discussion autour du développement agricole et de la gestion des risques naturels (installation de jeunes agriculteurs notamment) et un groupe de travail sur le développement durable seront animés par la commission.

Animateurs : Patrick Vergé, Patrice Monédé, Pascale Boulanger, Anne Coueille, Julien Ursule, Stéphanie Baures

Commission associations, culture, tourisme

Elle a en charge les insertions sur le site internet, sur l'application panneau pocket, le point lecture et l'organisation des chantiers jeunes d'été.
Elle assure la mise en place du calendrier annuel d'utilisation de la salle des fêtes pour les associations.
Elle portera un groupe de travail sur le développement des activités intergénérationnelles et, également, un groupe de travail inter-associatifs pour le développement culturel et touristique de la commune.

Animateurs : Alain Ducos, Pascale Boulanger, Éric Boufettousse, Julien Ursule, Myriam Sempé, Denise Béraud, Coralie Urizzi

INFOS

Théâtre le jeudi 9 juillet 19h00 autour de l'église

50 minutes pour plonger dans un univers théâtral riche, aux codes empruntés au théâtre de tréteaux !
50 minutes pour passer des scènes classiques et épiques aux rires des comédies !
Pour les plus novices comme pour les plus aguerri.e.s c'est le moment de tenter de vivre une expérience collective !

Le spectacle prend la forme d'une " Intervention Shakespeare " animée par les personnages de ses pièces, mais pas n'importe lesquels : celles et ceux que nous ne connaissons pas, ceux qu'on appelle par leurs fonctions : l'Artisan, la Nourrice et le Garde. Ils et elle ont pour mission de faire connaître l'auteur en rejouant des extraits de ses pièces. Malheureusement, ces trois héros n'ont pas prévu la même chose...

En passant par leurs péripéties quotidiennes et en traversant les récits épiques dont ils et elle sont issu.e.s : Le Songe d'une nuit d'été, Hamlet et Macbeth, tous trois vont, malgré eux, redonner un sens à leurs existences anonymes. Le public devient témoin de leurs tentatives de fonctionner en collectif, de leurs éclats naïfs et plus largement de l'importance des personnages secondaires dans l'écriture de l'Histoire.

« ATELIER SÉNIORS DU GRAND AUCH »
SAISON 2026

Thème : **« LA MÉMOIRE »**

Lieu : Mairie d'Auterrive de 14h00 à 16h00

Dates :

- Les vendredis 15,22 et 29 mai
- Les vendredis 5, 12,19 et 26 juin
- Vendredi 3 juillet

Thème : **« L'ÉQUILIBRE »**

Lieu : Mairie d'Auterrive de 14h30 à 15h30

Dates :

- Les jeudis 10, 17 et 24 septembre
- Les jeudis 1, 8, 15, 22 et 29 octobre
- Les jeudis 5 et 12 novembre

Thème : **« LES CYBER MENACES »**

Lieu : Mairie de Castelnau-Barbarens

de 10h à 11h30

Date : jeudi 26 novembre

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Service Loisirs du CIAS Grand Auch Cœur de Gascogne au 05 62 60 61 58 / 06 74 24 89 53

NOUVEAU

PanneauPocket permet de diffuser des alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux à venir, évènements de la vie quotidienne et manifestations... L'administré reçoit les informations, directement sur son téléphone portable ou sa tablette..

Vous avez une annonce, une manifestation à partager, merci de déposer vos documents (affiches, article…) sur l'adressse mail suivante : signalement.panneaupocket@gmail.com

Après vérification de l'annonce, les administrateurs décideront de diffuser ou non l'information. Aucun retour ne sera apporté au courriel envoyé.

Ci-dessous, guide de téléchargement de l'application :

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION PANNEAUPOCKET
POUR RECEVOIR LES INFOS ET ALERTES DE VOTRE COMMUNE
Sans publicité I Gratuite I Aucune donnée personnelle
Retour
2/2
Ma commune
69003
La Mairie à votre écoute
Dangers sur la voirie, problème d'éclairage public, dysfonctionnement réseau téléphonique ou tout autre signalement...
Vos signalements sont précieux. Tous les habitants peuvent faire remonter leurs observations, demandes ou remarques par mail en cliquant ici
Si vous le souhaitez, vous pouvez également joindre des photos
RECHERCHE
FAVORIS
AGENDA
AUTRES
1
Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.
2
Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe.
3
PanneauPocket apparaît en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
4
Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le à côté du nom de votre commune pour recevoir ses notifications en temps réel.
BONNE UTILISATION !
PanneauPocket est disponible depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com
L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".
© PanneauPocket

Dates à retenir

Balade à Bassoues par Arad	3 mai
Fête Locale par le comité des fêtes	du 7 au 10 mai
Commémoration du 8 mai 45	8 mai à 10h30
Séjour à Lacanau par Arad	du 26 au 27 mai
Concert hommage à Duke Elington par Grand R	30 mai
Vide grenier par APE	31 mai
Balade de la Save à St Majan par Arad	7 juin
Trial Occitanie Aquitaine par Trial Rando Club	7 juin
Rando le long de la Baïse par Arad	21 juin
Scène ouverte à la Cabane	21 juin à 18h
Kermesse de l'Ecole par APE	27 juin
Grand R En fête	4 juillet
Balade et baignade à Cazaubon par Arad	5 juillet
«Chantier Shakespeare » Théâtre avec Grand Auch	9 juillet
Vernissage Expo par l'ARAD	13 juillet
Rencontre des Castelnau	26 juillet
Sortie moto en Ariège avec Rando Trial Club	15 et 16 août
Journée des Assos	5 septembre
Sentier dessin du kazé à Saint Elix par Arad	6 septembre
Rando dans les pyrénées par Arad	20 septembre

Loto par Amitiés Loisirs	tous les derniers vendredis du mois à 14h30
Concours belote	tous les mardis soirs à 20h00 et tous les vendredis du 1er mai au 30 septembre à 20h00

Déchetterie de Saramon

OUVERTURE :

Mercredi, Jeudi et Samedi de 9h à 11h50 et de 14h à

Point lecture
la tuilerie
(sous le bistrot)

Ouverture

Samedi
de 10h à 12h

Permanences du Secrétariat de la Mairie

LUNDI	13 H 30 - 16 H 30
MARDI	9 H 00 - 12 H 00
	13 H 30 - 16 H 30
MERCREDI	9 H 00 - 12 H 00
JEUDI	9 H 00 - 12 H 00
VENDREDI	9 H 00 - 12 H 00
	13 H 30 - 16 H 30
1er SAMEDI du mois	10 H 00 - 12 H 00

Permanence du maire et des adjoints

SAMEDI	10 H 00 - 12 H 00

Site Internet : http://www.mairiedecastelnaubarbarens.fr

Tél/Fax : 05.62.65.97.06 - E-mail : castelnau.barbarens@wanadoo.fr

Bulletin municipal (Castelnau-Barbarens) = ISSN **2494-2979** n°65 mai 2026 Directeur de publication Michel Burgan
Tirage 300 exemplaires - Duplication Mairie de Castelnau-Barbarens - Dépôt légal 1er semestre 2026